

Avis de concertation préalable

Procédure de concertation préalable conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'urbanisme

Saint Sébastien sur Loire - Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville

Par délibération du 7 février 2025, le conseil métropolitain a approuvé la modification de programme - les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au titre de la réglementation de l'urbanisme emportant l'aménagement des espaces publics de la place Marcellin Verbe, rue du huit mai 1945 et de l'allée Christiansen à Saint Sébastien sur Loire.

Le public est informé de l'ouverture d'une nouvelle phase de concertation lui permettant de formuler des observations et des propositions tout au long de l'élaboration du projet. Cette phase se déroulera du vendredi 21 mars au mardi 22 avril 2025 inclus.

Durant cette période, le public peut consulter le dossier présentant la modification du programme et les objectifs poursuivis de l'Aménagement de la place Marcellin Verbe, rue du huit mai 1945 et de l'allée Christiansen:

> sur le site internet <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/concertation-projet>

Le public peut adresser ses observations et propositions :

> sur un registre papier présent dans l'Hôtel de Ville de la commune, aux heures et jours habituels d'ouverture.

> de façon dématérialisée sur le registre dédié disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6143>

> par courrier auprès de Madame la Présidente de Nantes Métropole, Direction de l'espace public – Direction de l'Espace Public – Pôle des Projets Métropolitains, 2 cours du Champ de mars, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de la concertation préalable, un bilan sera dressé.